

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Séance du conseil municipal du 9 février 2026

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2026

I Administration Générale

- 1) Non remplacement d'un adjoint démissionnaire - Modification du nombre d'adjoints.
- 2) Installation d'un nouveau conseiller municipal.

II Affaires budgétaires

- 3) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Budget Principal.
- 4) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Assainissement
- 5) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : lotissement Rue Thiers
- 6) Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Lotissement Route de Torigni
- 7) Affectation du résultat 2025 : Budget Principal
- 8) Affectation du résultat 2025 : Assainissement
- 9) Affectation du résultat 2025 : Lotissement Rue Thiers
- 10) Affectation du résultat 2025 : Lotissement Route de Torigni
- 11) Renouvellement adhésion à l'Union Amicale des Maires du Calvados et à l'Amicale des Maires Ruraux du Calvados.

III Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

Compte-Rendu.

IV Travaux – Personnel communal

Travaux :

- 12) Travaux d'aménagement de la Route de Torigni : validation du projet.

Personnel :

V Affaires scolaires

Compte-Rendu.

VI Développement économique/Communication

Compte-Rendu.

VII Associations/Affaires sociales

Compte-Rendu.

VIII Intercommunalité

- 13) Pré-Bocage Intercom : approbation du rapport de la CLECT.

IX Citoyenneté/Violences conjugales

Compte-Rendu.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Claire TANNEUR est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2026

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

I Administration Générale

1. Non remplacement d'un adjoint démissionnaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Thierry ROHAUT de son poste de 5^{ème} Adjoint et de conseiller municipal.

Par courrier en date du 12 janvier 2026, reçu le 19 janvier 2026, Monsieur le Sous-Préfet de Vire a accepté cette démission, qui a immédiatement pris effet.

Il convient dès lors de délibérer sur l'élection éventuelle d'un nouvel adjoint.

Pour mémoire, pas délibération du 25 mai 2020, le conseil municipal avait fixé à 6 le nombre d'adjoints au Maire.

Monsieur le Maire propose de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire et de fixer en conséquence le nombre d'adjoints au Maire à 5, chacun des adjoints suivants changeant de rang.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-2 qui précise que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DECIDE de ne pas remplacer l'adjoint au Maire démissionnaire et de fixer en conséquence le nombre d'adjoints au Maire à 5, chacun des adjoints suivants changeant de rang comme suit :

5^{ème} adjointe : Mme Corinne BOUVIER

La liste des adjoints s'établit donc ainsi :

Ordre des adjoints	Désignation des adjoints
Premier	M. Michel GENNEVIEVE
Deuxième	Mme Nathalie HANICOT
Troisième	M. Michel PORET
Quatrième	Mme Estelle DUVAL
Cinquième	Mme Corinne BOUVIER

2. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Thierry ROHAUT de son poste de 5^{ème} Adjoint et de conseiller municipal, un nouveau conseiller municipal est appelé à le remplacer, conformément à l'article L. 270 du Code Électoral : « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Le candidat venant sur la liste immédiatement après la dernière élue est Monsieur Gilles MARIN.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Gilles MARIN dans ses fonctions de conseiller municipal.

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Gilles MARIN dans ses fonctions de conseiller municipal.

II Affaires Budgétaires

3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Budget Principal

Pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté, la Trésorerie n'a pas pu fournir le CFU définitif pour le Conseil.

Son vote est donc reporté au 9 mars prochain.

4. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Assainissement

Pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté, la Trésorerie n'a pas pu fournir le CFU définitif pour le Conseil.

Son vote est donc reporté au 9 mars prochain.

5. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Lotissement rue Thiers

Pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté, la Trésorerie n'a pas pu fournir le CFU définitif pour le Conseil.

Son vote est donc reporté au 9 mars prochain.

6. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Lotissement Route de Torigni

Pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté, la Trésorerie n'a pas pu fournir le CFU définitif pour le Conseil.

Son vote est donc reporté au 9 mars prochain.

7. Affectation du résultat 2025 : Budget Principal

Pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté, la Trésorerie n'a pas pu fournir le CFU définitif pour le Conseil.

Il n'est donc pas possible d'affecter le résultat.

La délibération est donc reportée au 9 mars prochain.

8. Affectation du résultat 2025 : Assainissement

Pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté, la Trésorerie n'a pas pu fournir le CFU définitif pour le Conseil.

Il n'est donc pas possible d'affecter le résultat.

La délibération est donc reportée au 9 mars prochain.

9. Affectation du résultat 2025 : Budget Lotissement rue Thiers

Pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté, la Trésorerie n'a pas pu fournir le CFU définitif pour le Conseil.

Il n'est donc pas possible d'affecter le résultat.

La délibération est donc reportée au 9 mars prochain.

10. Affectation du résultat 2025 : Budget Lotissement Route de Torigni

Pour des raisons techniques indépendantes de sa volonté, la Trésorerie n'a pas pu fournir le CFU définitif pour le Conseil.

Il n'est donc pas possible d'affecter le résultat.

La délibération est donc reportée au 9 mars prochain.

11. Renouvellement adhésion à l'Union Amicale des Maires du Calvados et à l'Amicale des Maires Ruraux du Calvados

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les Communes sont appelées à cotiser pour les associations de type loi 1901 dénommées "Union Amicale des Maires du Calvados" et « Association des Maires Ruraux du Calvados ».

Ces associations visent à apporter aux Communes et à leurs maires des informations d'ordre juridique et administratif sur le fonctionnement et institutionnel ainsi que des aides ponctuelles, notamment pour obtenir des financements et des subventions utiles à la réalisation de leurs projets.

La cotisation pour l'année 2026 est de :

- 648,91 € pour l'UAMC
- 115,00 € pour l'AMR14

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de poursuivre l'adhésion annuelle de la commune à l'UAMC et à l'AMR14 ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à émettre les mandats de paiement correspondants.

III Urbanisme/Patrimoine/Défense Incendie

Compte rendu

IV Travaux/Personnel communal

Travaux :

12. Travaux d'aménagement de la Route de Torigni : validation du projet

Vu la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite ELAN et notamment son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire ;

Vu la délibération du 7 juillet 2022 validant les grandes orientations d'aménagement du plan-guide pour le centre-ville de Caumont-sur-Aure ;

Vu la délibération du 7 juillet 2022, autorisant monsieur le Maire à signer la convention d'Opérations de Revitalisation du Territoire et la signature de ladite convention le 19 octobre 2022.

Vu la délibération N° 2025-04-11 du 14 avril 2025, validant la phase avant-projet définitif.

Monsieur le Maire informe que le programme de travaux n'a pas été modifié par rapport à la phase précédente (plan joint à la présente délibération) :

- ✓ Sécurisation des carrefours par marquage et création de traversées piétonnes ;
- ✓ Création d'îlot central sécurisé au niveau du carrefour rue Roger Dupont ;
- ✓ Création de stationnements ;
- ✓ Création de bandes végétalisées et espaces verts (915 m²) et création de 3 271 m² de surfaces perméables, soit une désimperméabilisation totale de 4 186 m², soit un gain de 63% de surfaces perméables ;
- ✓ Reprise des trottoirs ;
- ✓ Remplacement des candélabres et installation de mobiliers urbains.

Monsieur le Maire explique que le plan de financement a été précisé :

AMENAGEMENT ROUTE DE TORIGNY		
DEPENSES PREVISIONNELLES		
	H.T.	T.T.C
ETUDES	71 961,50 €	86 353,80 €
MOE	48 687,50 €	
CT/SPS	8 000,00 €	
Études complémentaires	15 274,00 €	
TRAVAUX MAIRIE	657 995,20 €	789 594,24 €
Terrassement	84 104,00 €	
Voirie	332 334,90 €	
Assainissement EPL	30 470,00 €	
Espaces verts	55 567,10 €	
Mobiliers urbains	11 400,00 €	
Frais divers	30 830,25 €	
Reprise réseau et éclairage	113 288,95 €	
TOTAL GENERAL MAIRIE	729 956,70 €	875 948,04 €
BANDE DE ROULEMENT ARD	238 616,00 €	286 339,20 €
TOTAL GENERAL	968 572,70 €	1 162 287,24 €
AMENAGEMENT ROUTE DE TORIGNY		
RECETTES PREVISIONNELLES H.T		%
DEPARTEMENT	109 318,00 €	15%
AGENCE DE L'EAU	243 550,00 €	33%
AMENDES DE POLICE	40 000,00 €	5%
SDEC (Réseau éclairage)	33 711,75 €	5%
TOTAL SUBVENTIONS	426 579,75 €	58%
ARD BANDE DE ROULEMENT	238 616,00 €	
AUTOFINANCEMENT H.T	303 376,95 €	42%
TOTAL	968 572,70 €	100%

Monsieur le Maire explique que :

- ✓ Une demande de prise en charge financière (montant H.T.) de la bande de roulement a été adressée à l'Agence Routière Départementale (ARD).
- ✓ Dans la cadre de son étude de modernisation et d'optimisation de l'éclairage public le SDEC a chiffré un montant de travaux à 113 288.95 € H.T. dont 30% du montant H.T. sera à leur charge.
- ✓ Le projet a reçu un avis d'opportunité favorable dans le cadre du contrat de territoire départemental.
- ✓ La participation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est encore prévisionnelle car le dépôt de subvention se fera après réception des offres du marché travaux.
- ✓ Un emprunt de 300 000 euros sera réalisé sur un maximum de 25 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

VALIDE la phase projet définitif ;

VALIDE l'étude définitif du SDEC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le SDEC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Routière Départementale du Calvados ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de solliciter auprès du Département les amandes de police 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à publier la consultation du marché public de travaux nécessaires à la réalisation de ce projet et à notifier les entreprises à la suite de la commission d'appel d'offres, dans la limite des crédits budgétaires ;

PRECISE qu'une inscription budgétaire sera faite au budget primitif 2026 afin de réaliser les travaux correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à demander un emprunt de 300 000 euros sur un maximum de 25 ans ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

Michel PORET indique qu'ENEDIS a informé de travaux sur la commune. Un rendez-vous est proposé afin de s'accorder avec les travaux prévus par la commune. Michel PORET en parle au Maire.

V Affaires scolaires

Compte rendu

Corinne BOUVIER informe le Conseil des éléments suivants :

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2026/2027, il a fallu communiquer à l'Académie la prévision d'effectif attendu en septembre prochain. Actuellement, 235 élèves et pour la rentrée 222 prévus.

Madame GUIBET pense que l'on risque de nous fermer 1 à 2 classes et que la direction risque de changer (1 temps école/1 temps directrice).

Un rendez-vous va être organisé avec Madame BRUNEL.

Cantine : la dette de départ s'élevait à 36 000 euros. Après avoir réalisé 120 relances, il est maintenant de 23 995 €.

Près de 12 000 € récupérés et des demandes d'échéanciers auprès de la Trésorerie.

Des démarches vont être effectuées avec l'agent administratif en charge des cantines dès mercredi auprès d'un huissier pour les parents qui doivent de fortes sommes. Des lettres de relance vont être établies le même jour pour les autres.

Les RIB demandés aux familles ont été enregistrés et un courriel leur a été adressé afin de les prévenir que le prélèvement serait actif dès janvier.

Pour ceux qui seraient intéressés, l'école organise un premier spectacle le samedi 14 février à 10 h 30 à la salle des fêtes de Caumont (annulé).

VI Développement économique/Communication

Compte rendu

Nathalie HANICOT informe de quelques dates :

- 14 février 2026 : Spectacle des écoles à la salle des fêtes de Caumont à 10 h 30 (annulé) ;
- 1^{er} mars 2026 : Matinée Tripes organisée par le comité des fêtes, de 9 h 00 jusqu'à 12h30 à la salle des fêtes de Caumont ;
- 08 mars 2026 : Tartiflette organisée par le comité de jumelage à la salle des fêtes de Livry ;
- 15 mars 2026 : Premier tour des élections municipales ;
- 21 mars 2026 : Carnaval des écoles de Caumont ;
- 21 mars 2026 : Soirée couscous organisée par l'IS Caumontaise à 20 heures, sur réservation ;
- 22 mars 2026 : Deuxième tour des élections municipales ;
- 28 mars 2026 : Course d'orientation organisée par l'association « Run and Fun » ;
- 27 mars, 28 mars et 29 mars 2026 : représentation de la troupe « Comon'dit » à la salle des fêtes de La Vacquerie. Horaires à préciser ;
- 12 avril 2026 : Repas des aînés à La Vacquerie ;

- 25 avril 2026 : Loto organisé par le foyer rural de la Vacquerie à la salle des fêtes de La Vacquerie ;
- 31 mai 2026 : Caumont Lanta organisé par l'association « Run and Fun » ;
- 06 juin 2026 : portes ouvertes à l'école de musique du Pré-Bocage de 10 h 00 à 12 h 00.

VII Associations/Affaires sociales

Compte rendu

Les subventions pour les associations seront adoptées lors du conseil relatif au Budget du 9 mars prochain.

VIII Intercommunalité

13. Pré-Bocage Intercom : approbation du rapport de la CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération N° 20200716-13 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom, approuvant la création de la CLECT ;

Vu les services communs mis en place pour répondre à la demande des communes adhérentes en matière d'ADS et d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, issue de la fusion de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom et de la communauté de communes Villers-Bocage Intercom et de l'extension à la commune du Plessis-Grimoult ;

Vu le rapport de la CLECT, réunie en séance du 14 janvier 2026 ;

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 14 janvier 2026 a établi un rapport concernant les transferts de charges liés aux nouvelles voies à intégrer à la voirie intercommunale, au coût des sentiers de randonnée et le coût du service commun de l'ADS. Le rapport est annexé à la présente délibération.

Il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur ce rapport établi par la CLECT.

Le rapport sera définitivement adopté s'il est validé par les conseils municipaux à la majorité qualifiée.

Pour rappel, la majorité qualifiée peut être obtenue de deux manières :

- approbation par la moitié des conseils municipaux représentant les deux-tiers de la population ;
- approbation par les deux-tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la CLECT en date du 14 janvier 2026 tel que présenté en annexe ;
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de CAEN à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

La présente délibération sera transmise à Pré-Bocage Intercom.

Adopté à l'unanimité.

Bérengère MOREAU fait remarquer le travail énorme effectué par les secrétaires de la mairie en matière d'urbanisme et déplore le fait que le service urbanisme ne traite pas en direct avec le pétitionnaire. Monsieur le Maire lui répond qu'ils n'ont pas le temps à l'échelle du territoire.

IX Citoyenneté/Violences conjugales

Compte rendu

RAS.

Questions diverses

Michel PORET : information sur les camping-cars.

Suite à un rendez-vous avec la société Camping Car Park le 27 janvier dernier, un projet a été proposé :

- Barrières automatiques avec système de badges ;
- Point d'eau ;
- Encaissement d'une partie du terrain ;
- 20 places de stationnement ;
- Fonctionnement par internet : réservation à l'avance.

Le projet technique ayant été reçu ce jour, Michel PORET n'a pas eu le temps de l'analyser et le présentera ultérieurement au Conseil (après les élections).

La société gèrerait l'installation et la rétrocession à la commune serait de 78% du Chiffre d'Affaires.

Il y aurait des dépenses de voirie.

Prévisionnel de fréquentation espérée : temps de retour entre 5 et 10 ans.

Le coût total serait d'environ 150 000 €, couvert par le Chiffre d'Affaires.

Gilles LAURENT demande si la part assainissement sera répercuté dans le coût demandé aux camping-caristes.

Monsieur le Maire lui assure que oui.

Michel PORET a été interpellé par Madame VALETTE concernant le stationnement. Elle suggère d'ouvrir la zone réservée au marché momentanément.

Monsieur le Maire refuse car le sol n'est pas adapté.

Roger MAHE informe le Conseil que des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable vont avoir lieu secteur Ferrière. Cela va entraîner quelques complications pour les riverains pendant une quinzaine de jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Maire,
Christophe LE BOULANGER

La Secrétaire de séance
Claire TANNEUR